

Dossier du BHI No. SPWG-2

<p>LETTRE CIRCULAIRE 6/2004 23 janvier 2004</p>

RAPPORT PROVISOIRE DU SPWG

Monsieur le Directeur,

La XVIe Conférence hydrographique internationale qui s'est déroulée en avril 2002, a chargé le groupe de travail sur la planification stratégique (SPWG) d'effectuer une étude sur les questions suivantes : la nécessité de réviser la Convention relative à l'OHI, d'envisager l'harmonisation des textes des Documents de base de l'OHI et de présenter les résultats de ces études au Comité de direction du BHI, lequel communiquera un rapport aux Etats membres.

Vous trouverez joint en annexe le rapport provisoire du SPWG transmis au Comité de direction par le groupe directeur du SPWG. Veuillez noter que le SPWG se réunira du 1^{er} au 4 mars 2004 à Tokyo, afin de finaliser les textes relatifs à la Convention et aux Documents de base. Le rapport final du SPWG qui inclura les recommandations devant être discutées à la Conférence extraordinaire de Monaco, en avril 2005, sera adressé aux Etats membres, début avril 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,
(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe 1: Rapport provisoire

Etude du SPWG sur la structure organisationnelle et les procédures de l'OHI

Rapport provisoire aux Etats membres

Le texte suivant, soumis en tant que rapport provisoire aux Etats membres, constitue la base du résumé du rapport final du groupe directeur du SPWG qui sera publié en avril 2004.

En avril 2002, la XVIe Conférence hydrographique internationale a décidé qu'il fallait procéder à une révision complète des Documents de base de l'OHI ainsi que de sa structure et de ses procédures, afin de déterminer si une Organisation plus flexible et plus efficace pouvait être établie.

Elle a chargé le SPWG d'entreprendre cette étude et de formuler les recommandations appropriées à la Conférence extraordinaire d'avril 2005. Le SPWG a également été chargé de traiter un certain nombre de propositions renvoyées par la Conférence et jugées comme complémentaires à l'étude principale. La XVIe Conférence hydrographique internationale a encouragé chaque Commission hydrographique régionale à sélectionner un représentant pour le SPWG. Elle a élu le président et les deux vice-présidents du SPWG, et a demandé au président du BHI de représenter le Bureau et de fournir un secrétaire. Le SPWG s'est réuni en sessions plénières à 5 occasions afin de traiter de cette tâche; toutes les CHR et plusieurs Etats membres individuels ont largement participé aux débats.

Une approche holistique a été adoptée afin d'assurer que l'étude soit conduite de manière structurée, logique et rigoureuse. Le SPWG a établi l'image de la future OHI dans les définitions de sa Vision, de sa Mission et de ses Objectifs. Il a déterminé, grâce à l'étude des documents passés et grâce à une enquête auprès des Etats membres afin de recueillir leur opinion, quelles sont les forces et les faiblesses actuelles de l'OHI qui pourraient l'aider ou la gêner dans l'accomplissement de sa Vision, de sa Mission et de ses Objectifs. Après avoir évalué et débattu de nombreuses possibilités concernant la structure de l'OHI, le SPWG a proposé une structure et une série de procédures opérationnelles qu'il juge les plus appropriées, pour conserver les forces, éliminer les faiblesses et accomplir la Mission, la Vision et les Objectifs. Il a tenu compte de la nécessité de faire preuve d'une plus grande efficacité et d'un meilleur rapport coût-efficacité, et du besoin de conserver le statut de l'OHI en tant qu'organisation internationale compétente.

Les nouvelles Vision, Mission et les nouveaux Objectifs de l'OHI proposés par le SPWG sont les suivants :

Vision : *la Vision de l'OHI est d'être l'autorité hydrographique internationale officielle permettant de faire progresser la sécurité et l'efficacité dans le secteur maritime ainsi que la durabilité de l'environnement marin.*

Mission : *la Mission de l'OHI consiste à créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent des données, des produits et des services hydrographiques appropriés, en temps utile, et assurent leur plus large utilisation possible.*

Objectifs :

- promouvoir l'utilisation de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour toutes les autres activités maritimes et accroître la prise de conscience générale de l'importance de l'hydrographie;
- améliorer la couverture globale, la disponibilité et la qualité des données, des informations, des produits et des services hydrographiques, ainsi que leur accessibilité.
- faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens, les sciences et les techniques;
- mettre en place et soutenir le développement de normes internationales pour la qualité et les formats des données, informations, produits, services et techniques hydrographiques afin de parvenir à la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes;
- fournir en temps utile, aux gouvernements et aux Organisations internationales, des conseils faisant autorité, sur toutes les questions hydrographiques;

- faciliter la coordination des activités hydrographiques entre les Etats membres, et
- améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale.

En résumé, les forces actuelles de l'OHI qui l'aideront à accomplir sa Vision, sa Mission et ses Objectifs tiennent au fait qu'il s'agit d'une organisation internationale, de portée mondiale mais qui mène des actions à l'échelle régionale par le biais des CHR, qui a une orientation technologique, qui favorise l'amélioration des capacités techniques auprès de ses membres et qui a un bon rapport coût-efficacité. Le SPWG a établi que toute restructuration de l'OHI ne doit pas diminuer ces forces, d'une quelconque façon.

Les faiblesses perçues de l'Organisation actuelle comprennent la lenteur des processus de décisions, son caractère légaliste inflexible, le lent accroissement de son nombre d'Etats membres, le style et la fréquence des conférences, l'interaction inadéquate avec le secteur privé, le faible rythme d'amélioration des capacités techniques de nombreux membres, le manque de progrès accomplis au sein des CHR, et l'image du Bureau qui apparaît pratiquement comme une entité distincte de l'OHI. Le SPWG a établi que toute restructuration de l'OHI doit permettre d'éliminer ces faiblesses.

Ainsi, la nouvelle structure proposée pour l'OHI doit permettre de conserver les forces, d'éliminer les faiblesses et d'accomplir la Vision, la Mission et les Objectifs de l'Organisation, dans le cadre d'un système plus performant, avec un meilleur rapport coût-efficacité. Cette nouvelle structure repose sur :

- Une Assemblée
 - Composée de l'ensemble des Etats membres, se réunissant tous les 3 ans
 - Constituant l'organe suprême de l'OHI
 - Ayant une orientation stratégique.
- Un Conseil
 - Composé d'un nombre limité d'Etats membres, se réunissant chaque année
 - (la procédure d'élection exacte des EM au sein du Conseil doit être déterminée lors de la réunion du SPWG qui se tiendra à Tokyo en mars 2004)
 - constituant un organe plus petit, plus dynamique
 - concentré sur le fonctionnement continu de l'OHI.
- Un mécanisme/organisme d'examen du budget
 - Le mécanisme exact d'examen du budget sera déterminé lors de la réunion du SPWG qui se tiendra à Tokyo en mars 2004)
- Des organes subsidiaires
 - Comités composés de tous les Etats membres, se réunissant chaque année :
 - Un Comité chargé des services et des normes hydrographiques (HSSC). Il s'agit d'un Comité technique chargé de l'élaboration de normes internationales pour la qualité et les formats des données et des informations hydrographiques ainsi que de la plus grande uniformité possible dans leur utilisation de ces normes ;
 - Un Comité de coordination inter régional (IRCC) qui est chargé de générer et de contrôler les travaux devant être exécutés par les Commissions hydrographiques régionales, en promouvant le renforcement des capacités et la coopération avec les organisations régionales concernées par l'utilisation des informations hydrographiques.
- Des commissions hydrographiques régionales
 - Maintenues dans leur configuration actuelle
 - Une partie de l'ordre du jour des réunions des CHR est imposée afin de tenir compte du plan stratégique et du programme de travail ainsi que du renforcement des capacités, les autres parties sont structurées de manière à examiner les questions et les plans régionaux.
- La participation du secteur privé et des ONG
 - Les groupes d'organisations internationales non gouvernementales accrédités, composés de représentants du secteur privé, du milieu universitaire, des instituts professionnels, ainsi que des utilisateurs finaux des produits et services de l'OHI.
 - Définie et gérée comme déterminé par leurs propres participants

- Coordination de la participation du secteur privé aux travaux de l’OHI et proposition de méthodes et de solutions pertinentes
- Représentants de groupes accrédités participant aux réunions des organes subsidiaires, du Conseil et de l’Assemblée, en qualité d’observateurs.
- Un Groupe consultatif juridique
 - Composé d’experts juridiques de tout EM ou de l’ensemble des EM
 - Réunion à la demande de l’Assemblée ou du Conseil ou des principaux comités
 - Fourniture de conseils sur des sujets spécifiques, dans des délais précis.
- Un secrétariat
 - Secrétaire Général
 - Elu par l’Assemblée pour une période de 6 ans
 - Réélection possible lors d’une Assemblée ultérieure pour 3 années supplémentaires
 - Responsable du secrétariat ainsi que de son bon fonctionnement
 - Soutient l’Assemblée et le Conseil
 - Représente l’OHI auprès d’autres organisations nationales, internationales ou non-gouvernementales.
 - Directeurs (deux en premier lieu)
 - Elus par l’Assemblée pour une période de 6 ans
 - Réélection possible lors d’une Assemblée ultérieure pour 3 années supplémentaires
 - Soutient les organes subsidiaires.
 - Dépend du Secrétaire Général.
 - Adjointes techniques (cinq en premier lieu)
 - Assistent le Secrétaire Général.

La Convention et les Documents de base relatifs à l’OHI ont fait l’objet d’une nouvelle rédaction afin de tenir compte des propositions ci-dessus et de plusieurs autres résolutions communiquées au SPWG pour examen, par la XVI^e Conférence. Les nouveaux libellés seront inclus dans le rapport final.